

COMPTES SEMESTRIEL
Période du 01/01/2024 au 30/06/2024

E-PANGO SA
26 rue Vignon
75009 Paris

SOMMAIRE

1 – BILAN	4
2 - COMPTE DE RESULTAT	6
3 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	8
4 – TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE	9
5 - ANNEXE AUX COMPTES.....	10
5.1 PRESENTATION GENERALE	10
5.2 METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES.....	10
5.2.1 Immobilisations	10
5.2.2 Amortissements	11
5.2.3 Immobilisations financières.....	11
5.2.4 Créances	12
5.2.5 Produits et charges exceptionnels	12
5.2.6 Composition du chiffre d'affaires.....	12
5.2.7 Instruments financiers de couverture	13
5.2.8 Faits marquants de la période.....	13
5.2.9 Crédit d'Impôt Recherche	14
5.2.10 Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés	14
5.2.11 Résultat par action	14
5.2.12 Evènements postérieurs à la clôture.....	15
5.3 NOTES SUR LE BILAN	17
5.3.1 Détail de l'actif immobilisé	17
5.3.2 Stocks.....	18
5.3.3 Etat des créances.....	18
5.3.4 Produits à recevoir	19
5.3.5 Disponibilités et valeurs mobilières de placement	19
5.3.6 Charges constatées d'avance	20
5.3.7 Frais d'émissions d'emprunt à étaler	20
5.3.8 Primes de remboursement des obligations	20
5.3.9 Capital social.....	20
5.3.10 Instruments donnant accès au capital	20
5.3.11 Subvention d'investissement	20
5.3.12 Dettes	20
5.3.13 Ecart de conversion et différences d'évaluation	22

5.3.14 Charges à payer	22
5.4 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	23
5.4.1 Chiffres d'affaires	23
5.4.2 Autres produits d'exploitation	23
5.4.3 Autres achats et charges externes	23
5.4.4 Résultat financier	24
5.4.5 Résultat exceptionnel	24
5.4.6 Impôt sur les sociétés / Accroissement et Allègement futur impôts	25
5.4.7 Effectif	25
5.4.8 Honoraires du commissaire aux comptes	26
5.4.9 Rémunération du dirigeant	26
5.5 ENGAGEMENTS HORS-BILAN	27
5.5.1 Engagements donnés	27
5.5.2 Engagements reçus	27
5.6 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	28

1 – BILAN

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2024	Net 31/12/2023	Net 30/06/2023
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	50 302	24 258	26 045	926 451	687 235
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles					264 653
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	38 487	29 535	8 952	11 048	13 830
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations (mise en équivalence)					
Autres participations	999 911		999 911	100 000	100 000
Créances rattachées aux participations	7 468		7 468	7 142	50 733
Autres titres immobilisés	49 538		49 538	49 538	69 675
Prêts					
Autres immobilisations financières	141 556		141 556	625 746	625 746
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 287 263	53 793	1 233 471	1 719 924	2 266 871
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements					
En-cours de production (biens et services)					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					356 223
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances (3)					
Clients et comptes rattachés	460 235	13 779	446 456	489 617	666 960
Autres créances	288 076		288 076	1 097 818	840 074
Capital souscrit et appelé, non versé					
Divers					
Valeurs mobilières de placement	137 158	107 795	29 362	133 102	176 549
Disponibilités	459 554		459 554	396 199	2 039 325
Charges constatées d'avance (3)	52 165		52 165	29 238	58 741
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 397 188	121 574	1 275 614	2 145 974	4 137 872
Frais d'émission d'emprunt à étaler	193 333		193 333		
Primes de remboursement des obligations	16 667		16 667		
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - actif					
TOTAL GENERAL	2 894 452	175 367	2 719 085	3 865 898	6 404 744
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an (brut)					
(3) Dont à plus d'un an (brut)					

	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital	559 499	515 627	515 627
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 967 649	7 901 521	7 901 521
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	33 772	33 772	33 772
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-10 270 114	-7 373 309	-7 373 309
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-519 551	-2 896 805	-1 645 078
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-2 228 745	-1 819 194	-567 467
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
DETTES (1)			
Emprunts obligataires convertibles	290 000		
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 772 190	2 983 989	3 193 704
Emprunts et dettes financières diverses (3)			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 146 411	1 050 910	1 279 316
Dettes fiscales et sociales	737 799	1 648 763	2 497 761
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 429	1 429	1 429
Produits constatés d'avance (1)			
TOTAL DETTES	4 947 829	5 685 091	6 972 210
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - passif			
TOTAL GENERAL	2 719 085	3 865 898	6 404 744
(1) Dont à plus d'un an (a)	2 089 665	2 479 825	2 770 435
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 568 165	3 205 266	4 201 775
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	800	1 801	1 000
(3) Dont emprunts participatifs			
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours			

2 - COMPTE DE RESULTAT

	France	Exportations	01/01/2024 30/06/2024	01/01/2023 31/12/2023	01/01/2023 30/06/2023
Produits d'exploitation (I)					
Ventes de marchandises / Ventes Energie	67 614		67 614	373 404	67 347
Production vendue (biens)				2 695	38
Production vendue (services)					
Chiffre d'affaires net	67 614		67 614	376 099	67 347
Production stockée					
Production immobilisée			209 922	406 661	264 653
Subventions d'exploitation					
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges					36 971
Autres produits			1		5
Total produits d'exploitation (I)			277 536	782 760	332 319
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises / Achats Energie			6 600	210 283	-16 159
Variations de stock				426 300	70 077
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variations de stock					
Autres achats et charges externes (a)			277 355	628 391	431 113
Impôts, taxes et versements assimilés			1 124	15 078	3 942
Salaires et traitements			203 091	523 455	280 520
Charges sociales			80 244	207 953	113 037
Dotations aux amortissements et dépréciations :					
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			9 257	341 731	86 509
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					13 335
– Pour risques et charges : dotations aux provisions					
Autres charges				53	52
Total charges d'exploitation (II)			577 670	2 353 245	1 054 055
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)			-300 134	- 1 570 485	- 721 766
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers					
De participation (3)					
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				29 393	29 393
Autres intérêts et produits assimilés (3)					
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total produits financiers (V)				29 393	29 393
Charges financières					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			111 129		
Intérêts et charges assimilées (4)			28 127	112 032	19 102
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total charges financières (VI)			139 256	112 032	19 102
RESULTAT FINANCIER (V–VI)			-139 256	-82 639	10 291
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)			-439 390	- 1 653 124	-711 475

	01/01/2024 30/06/2024	01/01/2023 31/12/2023	01/01/2023 30/06/2023
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion	56	15 928	1 475
Sur opérations en capital	1 109 833		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		1 199 734	
Total produits exceptionnels (VII)	1 109 889	1 215 662	1 475
Sur opérations de gestion	80 216	2 602 906	1 010 078
Sur opérations en capital	1 109 833		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Total charges exceptionnelles (VIII)	1 190 050	2 602 906	1 010 078
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-80 161	- 1 387 244	- 1 008 603
Impôts sur les bénéfices (X)		- 143 563	-75 000
Total des produits (I+III+V+VII)	1 387 425	2 027 814	363 187
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 906 976	4 924 619	2 008 264
BENEFICE OU PERTE	- 519 551	- 2 896 805	- 1 645 078
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>			

3 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	31.12.2023	Affect. du résultat 2023	Augment.	Diminutions	Résultat N	30.06.2024
Capital social	515 627		43 873			559 499
Prime d'émission	7 901 521		66 127			7 967 649
Réserve légale	33 772					33 772
Subvention						
Report à nouveau	- 7 373 309	-2 896 805				- 10 270 114
Résultat	- 2 896 805	2 896 805			- 519 551	-519 551
Total capitaux propres	- 1 819 194		110 000		- 519 551	- 2 228 745

4 – TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE

	30/06/2024	31/12/2023
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	- 300 134	-1 570 485
<i>Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i> + Amortissements et provisions (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	2 590	341 731
= Résultat brut d'exploitation	- 297 544	- 1 228 754
<i>Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation</i>		
- Variation des stocks		426 300
- Variation des créances d'exploitation	829 975	1 363 247
+ Variation des dettes d'exploitation	-815 463	-2 485 692
= Flux net de trésorerie d'exploitation	-283 032	-1 924 899
<i>Autres encaissements et décaissements liés à l'activité</i>		
- Frais financiers	- 139 256	-112 032
+ Produits financiers		29 393
- Impôts sur les sociétés		143 563
- Charges exceptionnelles liées à l'activité	- 80 216	-2 602 906
+ Produits exceptionnels liés à l'activité	56	1 215 386
- Variation des autres créances liées à l'activité		-19 200
+ Variation des autres dettes liées à l'activité		-1 653
= Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	-502 448	-3 272 348
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT		
- Acquisitions d'immobilisations (1)	- 1 110 969	-411 814
+ Cessions d'immobilisations	1 109 833	
+ Réduction d'immobilisations financières	485 000	1 389 794
+/- Variation des dettes et créances relatives aux investissements		
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	483 864	977 980
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT		
+ Augmentation de capital en numéraire	110 000	
- Réduction de capital		
- Dividendes versés		
+ Emissions d'emprunts et apport en compte courant	290 000	
- Remboursements d'emprunts et remboursement compte courant	-210 799	-419 030
+ Subventions d'investissements reçues		
+/- Variation des dettes et créances relatives aux opérations de financement	-210 000	
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	- 20 799	-419 030
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)		
	- 39 383	-2 713 398
+ Trésorerie d'ouverture	527 500	3 240 897
= Trésorerie de clôture	488 117	527 500

Le tableau de flux de trésorerie a été présenté volontairement afin d'éclairer le lecteur sur la répartition des flux de période et ce par grande nature.

5 - ANNEXE AUX COMPTES

5.1 PRESENTATION GENERALE

Désignation de la société : SA E-PANGO

Créée en 2016, E-PANGO est un fournisseur d'énergie (électricité depuis 2017 et gaz depuis 2020) dont l'offre s'adresse exclusivement à une clientèle de professionnels à la fois des secteurs privés et (para)-public.

Pour couvrir ses engagements de livraison, la Société participe aux guichets ARENH (accès régulé à l'énergie nucléaire), intervient sur les marchés organisés d'électricité et de gaz naturel (EEX, EPEXSPOT) et dispose d'accords avec d'autres sociétés énergétiques afin de pouvoir conclure des transactions de gré à gré....

Afin d'enrichir son offre de nouvelles solutions d'optimisation de leurs factures d'énergie à ses clients, E-PANGO développe également des solutions innovantes dans le domaine de la transition énergétique : auto-production issue principalement d'énergies renouvelables (solaire), stockage d'électricité chez les clients, valorisation de la flexibilité de la demande chez certains clients, développement d'un réseau de stations-service avec fourniture de biogaz et d'électricité verte dans un premier temps.

Annexe au bilan avant répartition de la situation au 30/06/2024, dont le total est de 2 719 085 euros et au compte de résultat de la situation, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 519 551 euros.

La situation comptable a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 30/06/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes semestriels ont été arrêtés le 30/08/2024 par le président de la société.

5.2 METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Ces comptes semestriels au 30/06/2024 ont été établis conformément au Plan Comptable Général, prenant en compte les règlements de l'Autorité des Normes Comptables applicables à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue de son risque de liquidité à court terme. La Société considère, prenant en compte son niveau d'activité actuel, ne pas être exposée à un tel risque et dispose des moyens financiers nécessaires pour faire face à ses obligations de trésorerie au cours des 12 prochains mois.

5.2.1 Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du Plan Comptable Général. Les immobilisations inscrites à l'actif du bilan sont :

- Identifiables,
- Porteuses d'avantages économiques futurs,
- Contrôlées par l'entité,
- Evaluées de façon fiable.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Frais de développement

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de frais de développement du système informatique de la Société (front-office, middle office et back office) ainsi que d'autres projets clairement identifiés.

Les coûts engagés au titre de la phase de développement et de mise en production de ces modules informatiques sont essentiellement constitués de :

- Quote-part des salaires des personnes dédiées au développement
- Quelques prestations externalisées.

Les frais de développement ont été intégralement comptabilisés en immobilisations incorporelles, la Société considérant que les six critères suivants étaient cumulativement remplis :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- (b) intention de la Société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- (c) capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- (f) capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

5.2.2 Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les montants des évolutions du système informatique font l'objet d'un amortissement sur une durée de 3 ans débutant au premier jour de l'exercice suivant sa constatation en production immobilisée en date du 31 décembre.

- * Frais de recherche et développement : 3 ans
- * Logiciel : 3 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. L'entreprise n'a pas identifié d'indice de perte de valeur notable sur ces immobilisations n'entraînant pas de provisions exceptionnelles

5.2.3 Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Dépôts de garantie

Les immobilisations financières sont également relatives à des dépôts de garantie principalement en lien avec le sourcing des approvisionnements en énergie :

- Garanties versées au titre du contrat d'approvisionnement en électricité auprès de l'ARENH (accès à l'énergie nucléaire) déposées à la Caisse des Dépôts et Consignations
- Garanties versées pour le droit d'accès aux marchés énergétiques organisés (EEX, EPEXSPOT).
- Dépôt de garanties au titre des locaux abritant le siège social.
- Garanties versées à BPI dans le cadre des emprunts

5.2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La société recourt par ailleurs à l'assurance-crédit pour les clients professionnels ne relevant pas du secteur public ou assimilé.

5.2.5 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

5.2.6 Composition du chiffre d'affaires

Il existe 2 catégories de clients en électricité.

- C1 : clients raccordés au réseau haute tension et ayant conclu deux contrats, un de fourniture électrique, un d'acheminement électrique (avec RTE, ENEDIS ou une entreprise locale de distribution)
- C2-C5 : clients raccordés au réseau haute ou basse tension ayant conclu un **contrat unique** de fourniture et d'acheminement électrique, le fournisseur refacturant pour le compte d'ENDIS (ou d'une entreprise locale de distribution) les prestations d'acheminement

La Société conclut avec ses clients C2-C5 pour électricité par lequel elle facture sa prestation de fourniture d'énergie ainsi que le montant lié au coût d'accès au réseau (acheminement) que chaque client doit au gestionnaire de réseau. La Société assure la collecte du coût de l'acheminement pour le compte du gestionnaire de réseau qu'elle lui reverse intégralement. En conséquence, les différentes natures de chiffre d'affaires sont les suivantes :

Chiffre d'affaires liées à la vente d'énergie

- **Vente de MWh au titre de contrats de fourniture d'énergie** : La Société assure la fourniture d'énergie à ses clients par le biais de contrat d'une durée de 1 à 3 ans. La vente d'énergie est reconnue dans le chiffre d'affaires au cours de l'année où elle a été effectivement livrée ;

- **Vente de certificats de capacités** : Au titre de ses obligations réglementaires, e-PANGO doit acquérir des certificats de capacités pour couvrir les consommations d'énergie de ses clients en période de pointe. Ces certificats sont acquis par la Société et refacturés à ses clients au titre de la période de livraison effective. Le montant de cette refacturation est estimé par la Société car ni le nombre ni le prix des certificats de capacité requis pour la période concernée ne peuvent être connus à l'avance (voir paragraphe ci-dessous sur les mécanismes de capacités) ;

- **Ventes de garanties d'origine** : La Société ne disposant pas à la date de clôture de l'exercice de moyen de production d'énergie renouvelable, elle achète auprès d'intermédiaires des garanties d'origine, à la demande de certains clients souhaitant s'approvisionner en énergie verte. Ces garanties d'origine sont refacturées aux clients et reconnues en chiffre d'affaires au titre de l'année de livraison de l'énergie concernée ;

- **Ventes d'abonnement** : La Société facture des frais de commercialisation à certaines catégories de clients.

Chiffre d'affaires lié à la collecte du coût de l'acheminement pour le compte des gestionnaires de réseau.

Le coût de l'acheminement facturé par les gestionnaires de réseaux (principalement ENEDIS pour l'électricité) aux clients de la Société est comptabilisé en coût d'achat. Ce montant est refacturé à l'euro près par la Société à ses clients. Cette refacturation est incluse au compte de résultat dans le poste "Ventes de Marchandises" (ou de façon plus détaillée sous le libellé "Refacturation acheminement énergie").

En contrepartie, la Société perçoit une indemnité de la part des gestionnaires de réseau qui est reconnue en chiffre d'affaires au titre de la période d'accès au réseau considérée.

Refacturation des taxes ou obligations spécifiques relatives à la fourniture d'énergie

Enfin, il est précisé que la Société refacture également d'une part, diverses taxes spécifiques liées à la fourniture d'énergie (TICFE) revenant à l'Etat, d'autre part, des contributions obligatoires (CTA) revenant à la Caisse nationale des industries électriques et gazières. Ces taxes ne sont pas comptabilisées en chiffre d'affaires, ni en coût d'achat mais ne font l'objet que d'écritures au bilan comme les autres taxes collectées pour le compte de l'administration à l'instar de la TVA.

La facturation de l'énergie livrée aux clients non relevés et non facturés en fin de période est déterminée à partir des factures émises pendant les quatre semaines qui suivent la fin de la période prorata temporis en fonction de la date de relevé transmise par le gestionnaire du réseau de distribution. Il en est de même pour les prestations d'acheminement variable.

Mécanisme de capacité

Un mécanisme de capacité a été mis en place en France pour sécuriser l'approvisionnement en électricité pendant les périodes de pointe.

La loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité a instauré en France une obligation de contribuer à la sécurité d'approvisionnement à partir du 1er janvier 2017.

D'une part, les exploitants d'installations de production d'électricité et les opérateurs d'effacement doivent faire certifier leurs capacités par RTE en s'engageant sur un niveau de disponibilité prévisionnel pour une année de livraison donnée. En contrepartie, des certificats de capacité leur sont attribués. D'autre part, les fournisseurs d'électricité et acheteurs de pertes (acteurs obligés), doivent détenir des certificats de capacité à hauteur de la consommation de leurs clients en période de pointe. Les fournisseurs répercutent dans leur prix de vente aux clients finals le coût du mécanisme de capacité.

Le dispositif est complété par la mise en œuvre de registres permettant les échanges entre les acteurs.

Des sessions de marchés sont organisées plusieurs fois par an.

Les opérations sont comptabilisées de la manière suivante :

- les achats ou les ventes de certificats sont reconnues en charge ou en produit lors des enchères ou des cessions de gré à gré
- la répercussion aux clients finals du coût du mécanisme de capacité est reconnue en chiffre d'affaires au fur et à mesure des livraisons d'électricité en fonction des conditions de facturation.
- la part capacité incluse dans le prix de l'ARENH est prise en compte au fur et à mesure de l'émission des factures par la Caisse des Dépôts et de Consignations en les décomposant en une partie "énergie" et une partie "capacité" égale au produit du nombre d'heures du mois considéré par la quantité d'ARENH alloué en MW par la moyenne arithmétique du prix en € par MW des enchères constatées sur EPEXSPOT l'année précédant la livraison.
- les certificats de capacité ne sont pas stockés excepté ceux qui seraient considérés en surplus. Si la valeur de la dernière enchère du certificat de capacité de l'année considérée est inférieure au prix d'achat, une dépréciation est enregistrée ; dans le cas contraire c'est la valeur d'achat qui est enregistrée.
- en cas de déficit estimé, une provision est constituée (charges à payer) basée sur le prix de la dernière enchère réelle des certificats de capacité de l'année considérée ou du prix des achats de certificats effectués avant la date d'arrêt des comptes.
- une première estimation de la position est fournie par RTE, le gestionnaire du registre des certificats de capacité, à la fin de l'année qui suit l'exercice considéré, ce qui peut donner lieu à une nouvelle provision ou à une modification du stock.
- la position définitive est soldée par le gestionnaire du registre de capacité (RTE) au mois de mars deux ans après la clôture de l'exercice considéré.

5.2.7 Instruments financiers de couverture

Les instruments financiers à terme sur matières premières sont négociés principalement dans une optique de couverture des contrats pluriannuels conclus avec les clients ou des appels d'offres remportés.

Les gains et pertes réalisés sur ces opérations sont, conformément au règlement 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, applicable depuis le 1er janvier 2017 :

- Pour les instruments financiers destinés à couvrir l'exercice en cours, l'impact de l'instrument est comptabilisé dans le coût d'achats d'énergie
- Pour les instruments financiers destinés à couvrir les exercices suivants, ils sont inscrits en hors bilan et les appels de marge sont comptabilisés en écart d'évaluation d'actif ou passif.

A chaque clôture, une analyse est menée afin de vérifier l'absence de contrat déficitaire sur les engagements d'achats et de ventes d'énergie futurs afin de déterminer la nécessité de comptabiliser une provision pour perte sur ventes.

5.2.8 Faits marquants de la période

L'événement majeur a été la signature le 19 avril 2024 d'un financement obligataire sous la forme d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes auxquelles sont attachés des bons de souscription d'actions, et l'émission d'une première tranche d'obligations d'un montant nominal de 200 000€ et d'une deuxième tranche d'un montant nominal de 200 000€ au titre de la commission d'engagement.

Ce financement, plus amplement décrit dans le communiqué publié sur le site de la société le 22 avril 2024, est destiné à garantir la continuité de la société à court et moyen terme.

Au cours du premier semestre 2024, sur les 80 tranches d'un montant nominal unitaire de 5 000€, 22 ont été converties en actions, selon le calendrier suivant, renforçant ainsi les fonds propres.

Conversion des OCEANE			
	30/04/2024	4	68 965
	30/05/2024	2	40 000
	20/06/2024	6	157 894
	24/06/2024	10	171 868

Le deuxième évènement majeur a été la filialisation en mai 2024 de l'activité SMART par apport en nature à la filiale, e-Bega. Un premier contrat permettant de valoriser les développements dans le domaine de la facturation a été conclu en juin 2024.

e-Bega a finalisé la première version du logiciel d'optimisation (solaire, batteries, flexibilité) qui a fait l'objet d'un premier déploiement en juin 2024, avec une mise en service en juillet 2024.

5.2.9 Crédit d'Impôt Recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'Administration Fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Les dépenses prises en compte pour le calcul du CIR concernent uniquement les dépenses de développement des modules ERP dont les coûts sont éligibles au CIR. La Société bénéficie du CIR depuis 2017.

La provision d'un Crédit d'Impôt Recherche n'a pas été pris en compte dans l'établissement de l'arrêté des comptes au 30 juin 2024.

5.2.10 Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Aucune provision pour départ à la retraite n'est comptabilisée au passif. Par ailleurs, compte tenu de l'âge moyen relativement jeune de l'effectif, le montant est jugé matériellement non significatif.

5.2.11 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice. Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSPCE) sont considérés comme dilutifs car ils induisent une diminution du résultat net par action.

En €	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
Résultat de la période	- 519 551	- 2 896 805	- 1 645 078
Nombre d'actions émises	5 594 993	5 156 266	5 156 266
Résultat par action	- 0.09 €	- 0.56 €	- 0.32 €
Nombre moyen d'actions pondéré *	5 887 493	5 332 756	5 332 756
Résultat dilué par action	-0.08 €	-0.54 €	- 0.30 €

* Actions ordinaires majorées de 9 750 BSCPE (donnant droit à 30 actions) non exercés au 30/06/2024

5.2.12 Evènements postérieurs à la clôture

Depuis le 30 juin 2024, plusieurs événements sont intervenus :

- La totalité des deux premières tranches d'OCEANES a fait l'objet de conversion augmentant le capital social de 559 499,30 € à 894 542,50 €.
- Le Conseil d'Etat a rejeté le 19 juillet 2024 notre demande d'annulation de deux délibérations de la Commission de régulation de l'énergie relative au calcul du complément de prix au titre de l'ARENH 2022. Le Conseil d'Etat a jugé que les deux délibérations attaquées étaient conformes à la délibération de 2020 définissant le calcul du complément de prix, tout en reconnaissant implicitement que la situation dans laquelle s'était retrouvée la société suite à une délibération annulée par le Conseil d'Etat n'avait pas été envisagée. Le Conseil d'Etat a noté aussi dans ses attendus que la société pouvait si elle le jugeait pertinent engager une action en vue de se faire indemniser.

11. En deuxième lieu, le complément de prix « CPI » neutralise financièrement l'avantage économique retiré par un fournisseur qui a bénéficié de livraisons d'électricité nucléaire historique excédant celles auxquelles il avait droit eu égard à la consommation de base constatée de son portefeuille de clients, et ne présente pas le caractère d'une sanction. Par suite, la circonstance que l'interruption de livraison dont a fait l'objet la société requérante procéderait d'une décision illégale de la Commission de régulation de l'énergie est sans incidence sur la légalité du montant du complément de prix « CPI » mis à la charge de cette société, à qui il est loisible, si elle s'y croit fondée, d'introduire un recours indemnitaire à l'encontre de cette Autorité.

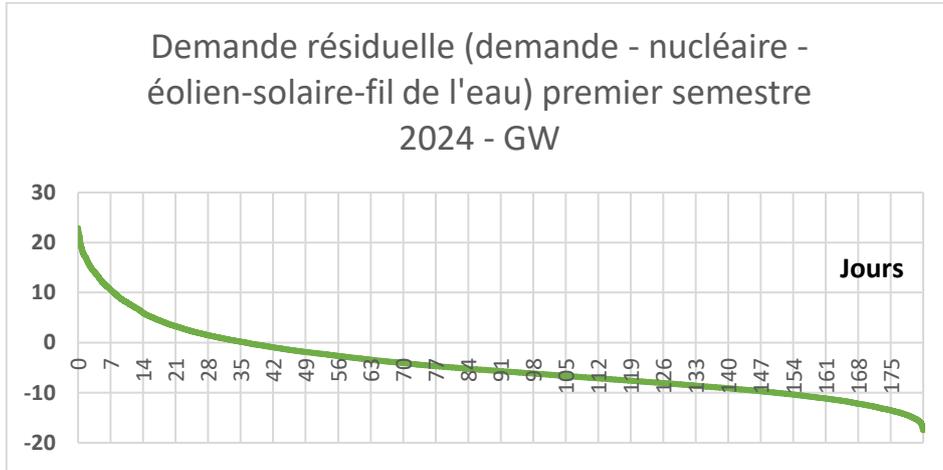
Extrait délibération 477 332 du 19 juillet 2024

La société réfléchit avec ses conseils sur les chances de succès d'une demande d'indemnisation qui pourrait être formulée à l'encontre de la Commission de l'énergie, demande qui pourrait inclure, le cas échéant, non seulement la compensation du complément de prix au titre de l'ARENH 2022 mais aussi la prise en compte par la Commission de régulation de l'énergie des conséquences pour nos clients, transférés sans fondement juridique aux fournisseurs de secours, principalement EDF, et sur les conséquences pour les actionnaires de la société du fait de la suppression de son activité, suppression dont le fait générateur est la délibération illégale de la Commission de régulation de l'énergie du 20 janvier 2022.

- Le tribunal de commerce de Paris a accédé à la demande de EDF d'un sursis à statuer en attendant la décision de la Cour d'Appel de Paris dans le recours effectuée par la société contre le refus de l'Autorité de la concurrence d'examiner sa plainte sur les procédures d'éviction de RTE, ENEDIS et EDF à son encontre. En cas de non-obtention d'une décision favorable devant les instances et juridictions françaises, la société étudiera avec ses conseils la possibilité de saisir les instances communautaires en matière de droit de la concurrence.
- Dans le domaine de la fourniture d'électricité, le contexte politique est toujours incertain avec :
 - L'absence de précision quant à l'après ARENH qui se termine fin décembre 2025, ce qui, compte tenu de la situation de quasi-monopole d'EDF en termes de production à faible coût marginal, rend incertaine une concurrence dans la fourniture électrique.
 - La poursuite des attaques contre les fournisseurs alternatifs. A ce titre le récent rapport du Sénat publié début juillet 2024 est instructif car il propose non seulement un traitement discriminatoire des fournisseurs alternatifs, mais aussi le maintien des tarifs régulés de vente, du quasi-monopole d'EDF sur les concessions hydrauliques, ou de l'extension au-delà de 60 ans de la durée de vie des réacteurs nucléaires actuels. Par contre, l'autoconsommation ou de la flexibilité sont mis en avant (à condition que cela préserve la solidité financière des opérateurs de réseaux à savoir principalement RTE et ENEDIS).

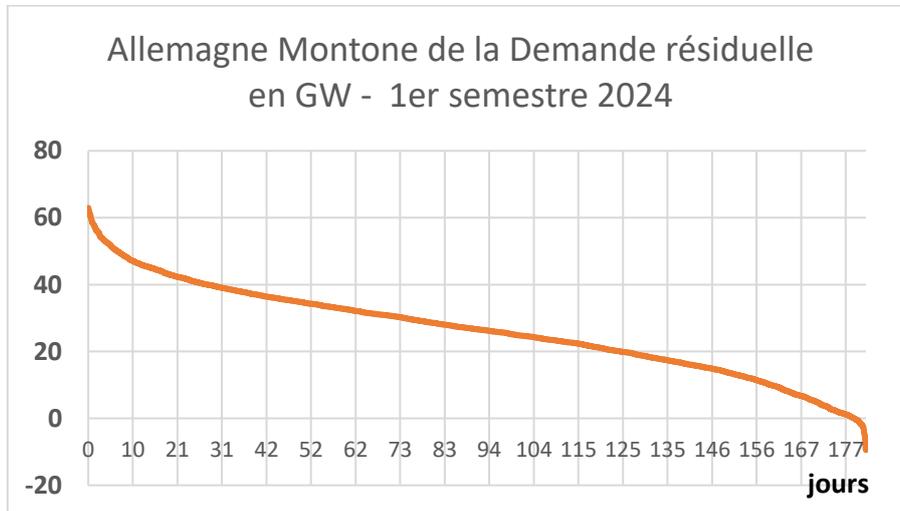
RECOMMANDATIONS	DESTINATAIRE(S)	ÉCHÉANCE	SUPPORT/ACTION
7. Mieux contrôler les fournisseurs alternatifs d'électricité en renforçant significativement les règles prudentielles qu'ils doivent respecter	Gouvernement et Parlement	2024	Code de l'énergie
6. Assouplir et simplifier les procédures d'instruction et de sanction des comportements frauduleux des fournisseurs d'électricité	Gouvernement (ministère chargé de l'Énergie), Parlement CRE	2024	Législatif et réglementaire

- Le premier semestre 2024 a été marqué sur le plan de l'équilibre offre-demande par une demande résiduelle non couverte par le nucléaire, l'éolien, le solaire et le fil de l'eau particulièrement faible (données RTE).

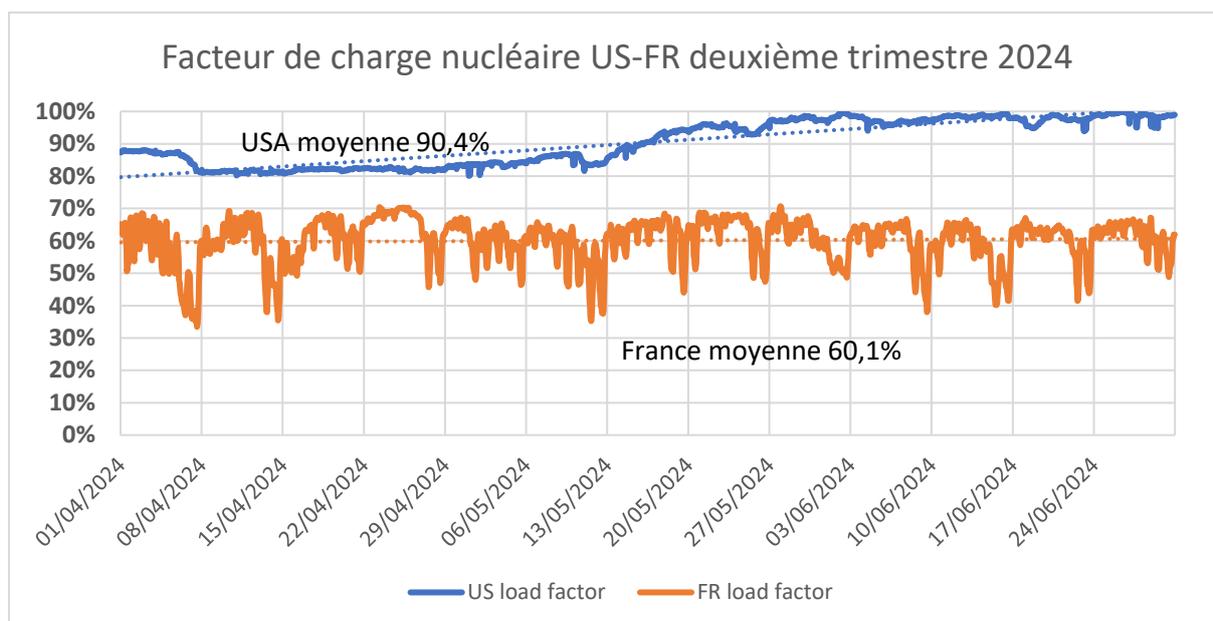


En moyenne au premier semestre la demande résiduelle a été négative de 4.5 GW. A noter que ces données ne sont pas corrigées des modulations de production non seulement du parc nucléaire, mais aussi maintenant du parc solaire et/ou éolien.

La demande résiduelle provient du palier thermique classique, de l'hydraulique hors fil de l'eau, ou des imports. Approximativement le cout marginal moyen du premier semestre 2024 a été de l'ordre de 23 €/MWh pour un prix spot moyen de 46.9 €/MWh en France (67,6 €/MWh en Allemagne). Voici la demande résiduelle en Allemagne pour le premier semestre 2024 avec une valeur moyenne de 26.5 GW (données Bundesnetzagentur <https://www.smard.de/home>).



Compte tenu de la croissance de la production intermittente et de la fermeture d'un nombre croissant de moyens de production fossile, EDF est en train d'acquiescer une position dominante en termes de production non-intermittente au niveau de l'Europe de l'Ouest, mais avec comme conséquence une modulation excessive de la production nucléaire d'EDF. A titre d'exemple, voici l'évolution du facteur de charge nucléaire pour le deuxième trimestre 2024 aux USA et en France (données EIA et RTE). Les arrêts de tranche aux USA ont lieu généralement au printemps et à l'automne.



Compte tenu de la volonté affichée aussi bien par l'Etat, que par le Parlement ou le régulateur, de préserver EDF, le choix de se focaliser sur l'aval du compteur semble le plus judicieux d'autant qu'il sera difficile pour les pouvoirs publics de préserver le quasi-monopole d'EDF sans lui interdire, comme c'était le cas entre 1946-2004, d'intervenir sur l'aval du compteur.

5.3 NOTES SUR LE BILAN

5.3.1 Détail de l'actif immobilisé

Tableau de l'actif immobilisé

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 284 869	209 922	- 2 444 489	50 302
Immobilisations incorporelles	2 284 869	209 922	- 2 444 489	50 302
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	16 300			16 300
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	22 187			22 187
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	38 487			38 487
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	107 142	900 237		1 007 379
- Autres titres immobilisés	49 538			49 538
- Prêts et autres immobilisations financières	625 746	810	485 000	141 556
Immobilisations financières	782 426	901 047	485 000	1 198 473
ACTIF IMMOBILISE	3 106 142	1 110 969	2 929 489	1 288 262

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondant aux frais de recherche et développement ont été apporté à notre filiale E-BEGA au cours du semestre pour un montant total de 1 109 833 € correspondant à la valeur nette comptable au 31/12/2023 ainsi que les temps passés 2024 (209 922 €).

Une partie de ces coûts pourront bénéficier du crédit d'impôt recherche sur E-BEGA.

Immobilisations financières

Le compte bloqué Collatéral Trading a été remboursé partiellement au cours du semestre pour un montant de 485 000 €, le montant restant s'élève à 100 000 €.

Dans le cadre de l'entrée en bourse, un contrat de liquidité a été mis en place. Au 30/06/2024, nos propres titres acquis représentaient la somme de 49 k€

Titres de participations

En 2020, la Société a créé une filiale au capital de 100 000 € (e-BEGA) dédiée à l'activité Solutions de flexibilité in situ chez les clients. Celle-ci n'a pas eu d'activité au cours de la période.

Son capital a été augmenté à 999 911 € par suite de l'apport à la valeur nette comptable au 31/12/2023 des dépenses de logiciels ERP initialement constaté dans E-PANGO pour 899 911 €.

Le tableau des filiales et participations figure en note 5.6.

Tableau des amortissements

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 358 418	495	1 334 655	24 258
Immobilisations incorporelles	1 358 418	495	1 334 655	24 258
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	6 442	1 202		7 645
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 997	893		21 890
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	27 439	2095		29 535
ACTIF IMMOBILISE	1 385 857	2 590	1 334 655	53 793

5.3.2 Stocks

La société E-PANGO au 30/06/2024 ne possède pas de stocks.

5.3.3 Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 949 500 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an

Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	7 468		7 468
Prêts			
Autres	141 556		141 556
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	460 235	251 906	208 329
Autres	288 076	288 076	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	52 165	52 165	
Total	949 500	592 147	357 353
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Clients douteux et provisions

Clients douteux : valeur brute : 101 k€

Provision clients douteux : 14 k€

Valeur nette comptable : 87 k€

Parmi les clients douteux figure une créance sur une société en plan de continuation dont le plan d'échelonnement de son passif est sur 9 ans. Aucune dépréciation n'est constatée tant que le plan d'apurement est respecté.

5.3.4 Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	251 906
Autres créances	
Disponibilités	
	251 906

5.3.5 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

En k €	30/06/2024	2023	30/06/2023
Dépôt a terme			
Comptes courant	450	369	642
Compte turnover margin	0	0	0
Contrat Liquidités Bourse	9	0	39
Contrat rachat actions	0	-1	4
Compte bancaire sous sequestre	0	27	1 357
Disponibilités	450	395	2 042

Le compte Turnover Margin correspond au montant bloqué à chaque prise de position et qui est débloqué à chaque débouclage de position. Le montant reste disponible soit en liquidant la position soit à l'expiration de la position.

Le contrat de Liquidité prévoit une enveloppe de 110 k€ pour acquisition de nos propres actions. Au 30/06/2024, le solde de trésorerie ressortait à 9 k€, le solde étant constaté en immobilisations financières.

Dans le cadre du contrat de rachat d'actions, il a été procédé à l'acquisition de nos propres titres pour un montant de 137 k€. Ces titres ont fait l'objet d'une provision à hauteur de 107 795 € pour tenir compte du cours de bourse.

5.3.6 Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	52 165
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	52 165

5.3.7 Frais d'émissions d'emprunt à étaler

À la suite de la mise en place de l'emprunt obligataire OCEANE pouvant être souscrit à hauteur maximum de 4 Millions d'Euros, les frais d'émission de l'emprunt se sont élevés à 200 000 €. Ces frais sont étalés sur une durée de 5 ans.

5.3.8 Primes de remboursement des obligations

L'emprunt obligataire est remboursable à 110 % du nominal. Il a donc été constaté une prime de remboursement de 20 k€ arrivant à échéance en avril 2025. Cette dernière est constatée en charge à hauteur de 3 333.33 € au 30/06/2024

5.3.9 Capital social

Capital social d'un montant de 559 499,30 euros décomposé en 5 594 993 titres d'une valeur nominale de 0,1 euros.

Le capital social a fait l'objet d'augmentations de capital suite à la conversion en actions des tranches d'emprunts obligataire convertible.

Le souscripteur au cours du semestre a procédé à la conversion d'OCEANE pour un montant de 110 000 € soit une augmentation de capital de 43 873 € et une prime d'émission de 66 127 €

5.3.10 Instruments donnant accès au capital

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2020, il a été décidé la création de 10 000 BSPCE dont 4 750 ont fait l'objet d'une attribution avant le 31 décembre 2020. Les conditions sont les suivantes : un BSPCE permet de souscrire, dans un délai de 5 ans après l'émission, une action au prix de 90 € (nominal de 3.00 €) correspondant à la valorisation de la société lors de l'augmentation de capital survenue fin 2019.

Aucun BSPCE attribué n'a été annulé ou exercé au cours de l'exercice écoulé.

5.3.11 Subvention d'investissement

Néant

5.3.12 Dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	290 000	290 000		
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	800	800		
– à plus de 1 an à l'origine	2 771 390	681 726	1 989 665	100 000

Emprunts et dettes financières divers (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 146 411	1 146 411		
Dettes fiscales et sociales	737 799	737 799		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 429	1 429		
Produits constatés d'avance				
Total	4 657 829	2 568 165	1 989 665	100 000
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	400 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	320 561			
(**) Dont comptes courants d'actionnaire				

Dettes financières

en k€	Au 01/01/2024	Emissions	Remboursement	Au 30/06/2024
Emprunt obligataire	0	400	-110	290
Emprunts auprès d'établissement de crédit	2 981		-210	2 770
Intérêts courus non échus	1	1	-1	1
Comptes courants d'actionnaires				
Concours bancaires	1	1	-1	1
Total	2 983	402	-322	3 062

Détail des emprunts obligataire

Année sousc.	Organisme	Durée	Taux	Montant initial	Début d'ex	Nouv. emprunts	Remb. 2024	Fin d'ex	A - 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
2024	OCEANE SANS BSA	1 AN	0%	200	0	200		200	200		
2024	OCEANE	1 AN	0%	200	0	200	110	90	90		
Totaux				400	0	400	110	290	290		

L'emprunt obligataire souscrit auprès d'Alpha Blue Ocean en date du 22 avril 2024 pour un montant maximum de 4 millions d'Euro, conformément aux décisions du Conseil d'administration en date du 19 mars 2024 est composé de 1 tranche de 200 k€ sans bon de souscription d'action et de 39 tranches de 200 k€ chacune et assorti de bon de souscription d'action.

Il n'y a pas d'intérêt prévu à cet emprunt.

Détail des emprunts auprès des établissements de crédit

Année sousc.	Organisme	Durée	Taux	Montant initial	Début d'ex	Nouv. emprunts	Remb. 2024	Fin d'ex	A - 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
2018	BPI	33t (1)	5.53%	150	83		15	68	30	38	
2019	BECEM	60m	0.81 %	150	15		15	0	0		
2019	BPI	60m (2)	0.92%	50	7		6	1	1		
2020	BECEM	16t	0.70%	1 394	876		174	702	350	352	
2022	BPI	31t (3)	0.70%	2 000	2 000			2 000	300	1 600	100
Totaux				4 044	3 400		209	2 771	681	1 990	100

- (1) Dont un différé de 13 trimestres
- (2) Dont un différé de 13 mois
- (3) Dont un différé 33 mois

Les emprunts auprès des établissements financiers ont été souscrits à taux fixe.

L'emprunt souscrit au cours de l'exercice 2020 d'un montant de 1 394 k€ correspond au prêt garanti par l'état. Celui a fait l'objet d'un avenant pour mettre en place le remboursement à compter de juillet 2022 sur 4 ans.

Dettes d'exploitation

En k€	30/06/2024	2023
Dettes fournisseurs	1 146	1 051
Dettes fiscales et sociales	738	1 649
<i>Dont Personnel et organismes sociaux</i>	<i>89</i>	<i>81</i>
<i>Dont TVA</i>	<i>43</i>	<i>538</i>
<i>Dont autres dettes fiscales</i>	<i>606</i>	<i>1 030</i>
Clients créditeurs (avoirs établis)		
Dettes exploitation	1 884	2 701

Le poste autres dettes fiscales et sociales inclut notamment les taxes collectées pour le compte de l'Etat, départements, communes pour un montant de 606 k€ liées à la fourniture d'électricité ou de gaz naturel correspondant à des taxes consommations non réclamées

5.3.13 Ecarts de conversion et différences d'évaluation

Pour les instruments financiers à terme qualifiés ou non de couverture, les appels de marges sont enregistrés au bilan et portés dans le compte différences d'évaluation financier à terme actif ou passif. Ces montants sont rapportés au compte de résultat lors du dénouement des opérations qu'ils couvrent, soit au titre de l'exercice N+1 ou N+2 (ventes d'électricité).

Fiscalement, les profits sur instruments financiers à terme sont imposés au titre du ou des mêmes exercices que les opérations couvertes à condition que ces dernières soient identifiées dès l'origine par un acte ou un engagement précis et mesurable pris à l'égard d'un tiers ce qui est le cas des instruments de couvertures pris par la société.

5.3.14 Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 755
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 290
Dettes fiscales et sociales	39 132
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	1 429
Total	67 606

5.4 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.4.1 Chiffres d'affaires

En Euros	01/01/2024 30/06/2024	01/01/2023 31/12/2023	01/01/2023 30/06/2023
Revente électricité	67 614	373 442	66 794
Revente gaz			
Refacturation acheminement énergie			553
Abonnements			
Travaux installation panneaux			
Autres produits		2 657	38
TOTAL	67 614	376 099	67 385

5.4.2 Autres produits d'exploitation

En kEuros	01/01/2024 30/06/2024	01/01/2023 31/12/2023	01/01/2023 30/06/2023
Production immobilisée incorporelle	210	407	265
Reprise provision dépréciation stocks			
Transfert de charges			
Autres produits d'exploitation	210	407	265

La production immobilisée correspond aux temps passés en développement. Ceux-ci sont constatés en immobilisations incorporelles cf note 5.2.1 paragraphe Frais de développement

5.4.3 Autres achats et charges externes

En Euros	01/01/2024 30/06/2024	01/01/2023 31/12/2023	01/01/2023 30/06/2023
Achat électricité et gaz	6 600	210 421	-16 159
Acheminement électricité et gaz		-138	
Achats Marchandises			
Achats Marchandises / Achats energie	6 600	210 283	-16 159

En k€	01/01/2024 30/06/2024	01/01/2023 31/12/2023	01/01/2023 30/06/2023
Sous traitance technique	0	0	0
Achats non stockés	2	2	1
Locations	38	78	36
<i>Dont locations immobilières</i>	28	53	26
Assurances	6	38	16
<i>Dont Responsabilité civile</i>	6	29	14
<i>Dont risque client</i>	0	6	1
Personnel prêté, intérim	0	0	0
Commissions	0	0	1

Honoraires	164	379	305
<i>Dont juridique</i>	79	208	177
<i>Dont commissaire aux comptes</i>	22	52	42
<i>Dont communication financière</i>	19	47	33
Voyages et déplacements	2	5	2
Frais postaux et télécommunications	1	3	2
Frais bancaires, accès marché, cotisations	58	116	66
Frais de formations	0	0	0
Autres charges externes	6	7	2
Total autres achats et charges externes	277	628	431

5.44 Résultat financier

	01/01/2024 30/06/2024	01/01/2023 31/12/2023	01/01/2023 30/06/2023
Produits financiers de participation			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		29 393	29 393
Reprises sur provisions et transferts de charge			
Différences positives de change			
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers		29 393	29 393
Dotations financières aux amortissements et provisions	111 129		
Intérêts et charges assimilés	28 127	112 032	19 102
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières	139 256	112 032	19 102
Résultat financier	- 139 256	-82 639	10 291

5.4.5 Résultat exceptionnel

	01/01/2024 30/06/2024	01/01/2023 31/12/2023	01/01/2023 30/06/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	56	15 928	1 475
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 109 833		0
Reprises sur provisions et transferts de charge		1 199 734	
Total des produits exceptionnels	1 109 889	1 215 662	1 475
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	80 216	2 602 906	1 010 078
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 109 833		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
Total des charges exceptionnelles	1 190 050	2 602 906	1 010 078
Résultat exceptionnel	- 80 161	-1 387 244	- 1 008 603

En charges exceptionnelles sur l'exercice 30/06/2024 ont été constatées :

- les dépenses liées aux procédures judiciaires pour un total de 52 k€

- les compensations de tarif gaz auprès de l'opérateur ayant repris les contrats qui étaient en cours lors de l'arrêt de l'activité pour un total de 27 k€

5.4.6 Impôt sur les sociétés / Accroissement et Allègement futur impôts

En k€	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
Impôt exigible			
Crédit Impôt Recherche généré sur l'exercice	0	-144	-75
Impôt sur les sociétés	0	-144	-75

En €	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	
C. Déficits reportables	12 054 681
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	3 013 670
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	

5.4.7 Effectif

	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
Cadres	5	6	7
Agents de maîtrise et techniciens			
Employés	1	1	1
Ouvriers			
Effectifs	6	7	8

5.4.8 Honoraires du commissaire aux comptes

Honoraire de certification des comptes : 22 177 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

5.4.9 Rémunération du dirigeant

La rémunération versée au Directeur général de la SA s'est élevée à 67 500 € au titre du 1^{er} semestre 2024.

5.5 ENGAGEMENTS HORS-BILAN

5.5.1 Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
<i>BECM remboursement à 1ère demande cautions bancaires données</i>	
<i>Keler Collateral trading</i>	0
<i>Keler turnover margin</i>	0
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Engagement d'achat d'énergie de de certificats</i>	
Autres engagements donnés	0
Total	
Dont concernant :	
Les dirigeants Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Compte tenu de l'âge moyen relativement jeune de l'effectif ainsi que du peu d'ancienneté de ces derniers, le montant des engagements d'indemnité de fin de carrière est jugé matériellement non significatif.

5.5.2 Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	0
<i>BECM garantie bancaire approvisionnement gaz</i>	
<i>BECM garantie bancaire acheminement électricité et gaz</i>	
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Total	
Dont concernant :	
Les dirigeants Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Les contrats de fourniture en électricité nous liant à nos clients sont dépendant du volume consommé sachant que contractuellement nos clients n'ont ni consommation minimale ni maximale imposées. Une évaluation s'avérerait imparfaite puisque reposant essentiellement sur des données prévisionnelles.

5.6 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau réalisé en Kilo-euros

- (1) Capital – (2) Capitaux propres autres que le capital – (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)
 (4) Valeur comptable brute des titres détenus – (5) Valeur comptable nette des titres détenus
 (6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés – (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise
 (8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé – (9) Résultat du dernier exercice clos
 (10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
– Filiales (détenues à + 50 %)										
SASU E-BEGA G&S	1 000	-10	100,00	1 000	1 000	7			-2	
– Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
– Autres filiales françaises										
– Autres filiales étrangères										
– Autres participations françaises										
– Autres participations étrangères										